

L'organisation d'une tournée à l'étranger

Journée d'information juridique
Le lundi 29 janvier 2007 de 9h30 à 17h45
Au théâtre du Vieux-Colombier
21, rue du Vieux-Colombier - 75006 Paris
M° Saint-Sulpice

Pour la dixième édition des journées d'information juridique, les centres de ressources du spectacle vivant se consacrent aux problématiques soulevées par l'organisation d'une tournée à l'étranger.

Le montage d'une tournée à l'international suppose en amont un travail de préparation qui décourage parfois les structures culturelles. Le coût de l'opération, les différences entre les législations nationales, la complexité des règles rendent souvent l'organisation contraignante.

À l'heure où l'Europe fête l'année de la mobilité professionnelle, il nous paraît important de nous pencher sur les questions liées à l'organisation d'une tournée à l'étranger: Quelle stratégie adopter pour l'envoi du spectacle? Où trouver les partenaires? Quel taux de TVA appliquer? Quelles sommes sont concernées par la retenue à la source? Comment acheminer le matériel? Comment gérer les formalités de séjour et de travail? Dans quel pays régler les charges sociales? Comment faire valoir des heures de travail effectuées à l'étranger?

Cette journée tentera d'apporter des réponses pratiques aux problèmes rencontrés par les organisateurs de tournées. Elle s'articulera autour de trois ateliers. Le premier permettra de s'interroger sur le choix des partenaires artistiques et financiers et la stratégie qui en découle. Il s'agira ensuite d'étudier les implications de la production d'une tournée à l'étranger en matière de fiscalité, de transport de matériel et de perception de droits d'auteur. Enfin, le dernier atelier examinera les conséquences administratives, sociales et fiscales engendrées par le séjour et le travail d'artistes et de techniciens à l'étranger.

Vous trouverez ci-après un programme détaillé ainsi qu'un formulaire **d'inscription à nous retourner** impérativement **avant le 19 janvier 2007**. Nous vous rappelons que la participation aux journées est gratuite, mais que le nombre de places est limité.

Par ailleurs, dans les mois qui suivront, un compte-rendu de cette journée sera disponible sur les sites Internet des organisateurs.